

Mr Haag Mark
Mme Aguesse Karine
Le Castagneret
04240 Annot

Réf : Terrain situé à : Le Castagneret 04240 Annot
Réf cadastrales : A496 (habitation)
A498 (5550m2)

Objet : Remarques sur le projet PLU Annot secteur « le Castagneret »

Madame la commissaire enquêtrice,

Nous vivons à Annot et sommes propriétaires depuis l'an 2002 des 2 parcelles A496, notre habitation et A498, terrain jouxtant l'habitation.

Ces parcelles étaient classées en zone UD et ont été achetées comme étant constructibles.

Au regard du projet de classement du PLU, je constate que notre terrain est classé en zone ZN.

nous comprenons pourquoi, alors que dernièrement nous avons déposé une demande de permis de construire pour une annexe à notre maison d'habitation, il nous a été refusé.

Pourtant nous ne coupions aucun arbre et respections la zone naturelle.

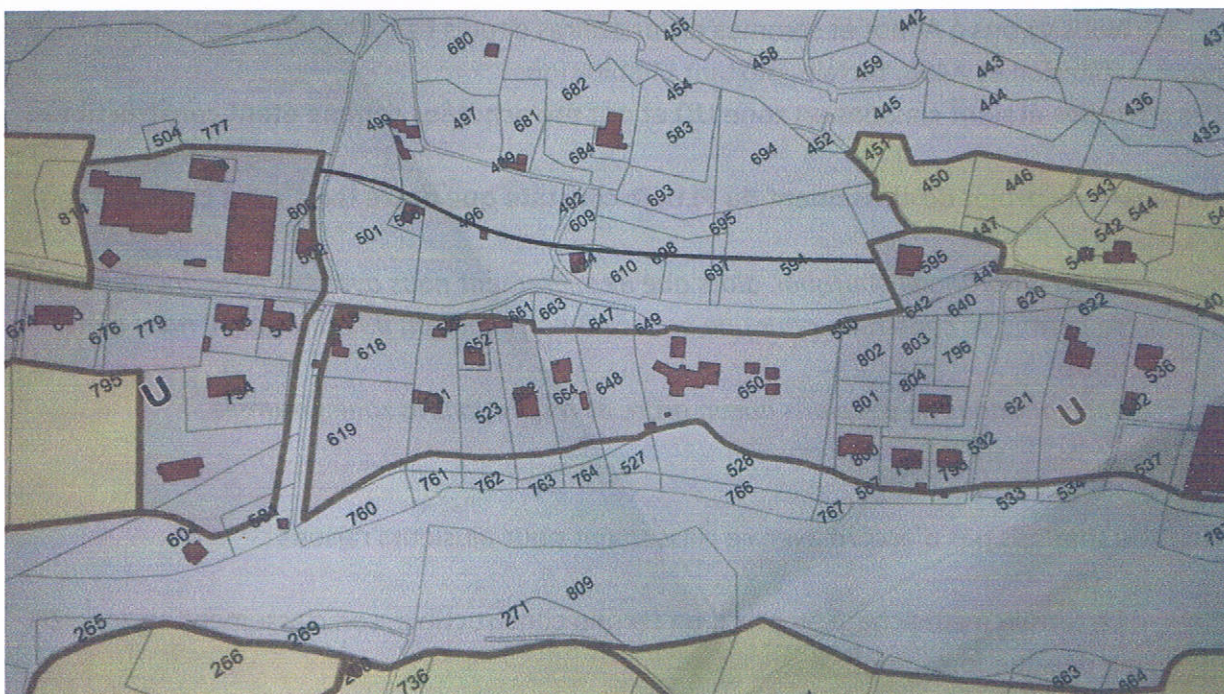
Nous ne sommes pas d'accord avec ce classement pour plusieurs raisons :

- Ce terrain a été acheté au prix d'un terrain constructible, son classement en zone ZN le dévalue fortement.
- Ce terrain a été aussi acheté, en vue d'en léguer une partie à nos enfants afin qu'ils y construisent leur maison.
A savoir que la première planche de notre terrain qui jouxte la route, n'est pas boisée.
- Au regard du zonage proposé par le projet du PLU, nous y voyons une incohérence : **la discontinuité le long de la route de la zone U.**
Il semble logique qu'une zone constructible longe en continuité la route, d'autant que nous sommes en plein village, le camping, intermarché, un lotissement, sont à proximité.

Plus largement, nous pensons que le développement de la commune sera compromis par cette réduction excessive et peu judicieuse de terrains constructibles. Les zones rurales comme Annot, à terme vont se dépeupler. Les prix des terrains constructibles vont augmenter, les artisans du bâtiment qui maintiennent une activité artisanale sur notre commune vont souffrir d'une baisse de travail. Annot qui actuellement est en plein développement, qui a retrouvé un nouveau dynamisme par l'arrivée de nouvelles familles, par la création d'associations etc.... risque de devenir un triste village de villégiature.

Pour ces raisons, nous vous proposons, en ce qui nous concerne, de revoir le tracé du PLU en joignant les deux zones U ce qui rendrait constructible la partie de notre terrain jouxtant la route.

Nous vous en faisons une proposition avec le tracé de la ligne noire qui relie les deux zones U en une continuité logique :



Nous croyons, Madame, en la prise en considération de notre proposition et vous prions, de recevoir nos salutations distinguées.

Fait à Annot le 1 décembre 2019

Mark Haag

Karine Aguesse